

Contexte

Afin de soutenir les activités et services d'utilité sociale, mises en œuvre par les associations, les coopératives et structures de l'insertion par l'activité économique, le Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, la Caisse des Dépôts et Consignations et leurs partenaires ont mis en place des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA).

Ce dispositif s'appuie en Normandie sur :

- Une structure porteuse du DLA dans chaque département (Ligue de l'Enseignement pour le Calvados et la Manche, la Mission Locale du Pays d'Alençon pour l'Orne et Haute-Normandie Active pour la Seine-Maritime et l'Eure) dont la mission est d'effectuer, à la demande d'une structure d'économie sociale et solidaire, un diagnostic permettant de lui faire bénéficier d'un accompagnement, spécifique à ses besoins, assuré par un (des) prestataire(s). L'objectif de la mission est de favoriser la consolidation des activités et services de la structure accompagnée.
- Une structure porteuse du DLA Régional, l'opérateur étant la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, dont la mission est d'animer le réseau DLA en Normandie, accompagner les DLA départementaux dans la mise en œuvre de leur mission, apporter un appui à la structuration et à la consolidation des secteurs d'activité et renforcer la visibilité du dispositif et les partenariats.

Un prestataire peut être missionné pour :

- une ingénierie individuelle : signature d'une convention tripartite (structure bénéficiaire, prestataire sélectionné et DLA) à laquelle sont annexés le cahier des charges de la mission prescrite et la présente charte.
- une ingénierie collective : signature d'une convention multipartite (structures bénéficiaires, prestataire sélectionné et DLA) à laquelle sont annexés le cahier des charges de la mission prescrite et la présente charte.

La présente charte a pour objet de définir les principes d'intervention et de collaboration des prestataires dans le DLA.

Principes d'intervention et de collaboration des prestataires

■ Sur la finalité du Dispositif Local d'Accompagnement

- Le prestataire gardera à l'esprit l'objectif spécifique du DLA, à savoir l'apport d'une réelle plus value pour la structure dans sa démarche de consolidation.

■ Sur l'intervention du prestataire auprès d'une structure

- Le prestataire doit se tenir au cadre de la mission prescrite par le DLA, toute réorientation nécessaire du contenu de la mission ne pourra se faire sans l'accord préalable du DLA.
- Le prestataire s'engage à ne pas imposer sa propre vision au bénéficiaire, mais cherchera à développer son appui-conseil en tenant compte de la démarche globale de la structure.
- Le prestataire privilégiera pour son appui-conseil une approche participative auprès du bénéficiaire, veillant *de facto* à éviter toute démarche de substitution.

DLA NORMANDIE

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie

Unicité

12, rue Alfred Kastler
14000 Caen

Tél. : 02 31 06 09 23

Fax : 02 31 44 40 78

E-mail : dlanormandie@cressnormandie.org

avec le soutien de



Porté par





- Le prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations et documents de la structure bénéficiaire et ceux transmis par le DLA pour conduire sa mission.

■ **Sur la collaboration du prestataire au Dispositif Local d'Accompagnement**

- Le prestataire accepte que ses coordonnées recueillies par le DLA puissent être diffusées et consultées par l'ensemble des structures porteuses du DLA au niveau national à des fins exclusives de sollicitation par un autre DLA pour un appel d'offres.
- Le prestataire accepte de répondre aux sollicitations du DLA relatives d'une part, à la mise à jour des informations le concernant et d'autre part, à la participation à de futures réunions ou manifestations touchant au DLA.
- Le prestataire s'engage à répondre, au cours de sa mission, aux demandes d'informations émanant du commanditaire sur l'état d'avancement de la mission.
- Le prestataire s'engage à effectuer une restitution orale de sa mission en présence du bénéficiaire.

Le prestataire accepte, à l'issue de la mission, de répondre aux sollicitations du DLA concernant l'intervention menée, notamment le renseignement de documents d'évaluation de la mission.

DLA NORMANDIE

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie

Unicité

12, rue Alfred Kastler
14000 Caen

Tél. : 02 31 06 09 23

Fax : 02 31 44 40 78

E-mail : dlanormandie@cressnormandie.org